

Rassemblement des athées polonais

SPALA – Présentation –

Je voudrais vous parler de l'athéisme, de la sécularisation, de l'anticléricalisme et de la laïcité/laïcité en France (2026)

Le déclin du christianisme, la visibilité de l'Islam et l'utilisation de la Laïcité comme religion civile pour neutraliser l'opposition

Tout d'abord, au nom de la Fédération nationale des libre-penseurs (La Libre Pensée), je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre invitation fraternelle. C'est un plaisir et une merveilleuse occasion d'établir des liens entre nos mouvements et nos actions, ainsi qu'une excellente occasion de mieux se comprendre et de mieux comprendre ce qui se passe dans nos pays respectifs.

1. L'état des religions et de l'athéisme en France : une société hautement sécularisée

La France n'est évidemment pas dans la même situation que la Pologne. Les enquêtes indiquent que plus de la moitié de la population française s'identifie comme n'ayant pas de religion. Cependant, il faut faire preuve de prudence ici : « pas de religion » ne signifie ni l'absence de croyances vagues dans l'au-delà, ni l'absence de superstition. Parmi ceux qui s'identifient à une religion, la plupart ne la pratiquent pas activement.

En ce qui concerne le catholicisme, **Guillaume Cuchet** a démontré que depuis les années 1960, il connaît un fort déclin. Nous entendons maintenant que ce déclin serait censé s'arrêter, ou même que la tendance s'inverse. La prudence est de s'imposer. Le nombre de jeunes adultes demandant le baptême semble augmenter (légèrement), mais les familles sont de moins en moins susceptibles de faire baptiser leurs enfants peu après la naissance. Les catholiques pratiquants ne représentent que 1,5 % de la population française. (Cela représente très peu)

La vitalité du catholicisme, bien qu'il reste la plus grande religion en France, n'est pas comparable à celle des églises évangéliques, qui se multiplient à travers le pays. Apparemment, environ une nouvelle église ou communauté évangélique émerge chaque semaine (cf. le travail de **Sébastien Fath** et Philippe Gonzalez). Ces églises offrent aux femmes, en particulier, un rôle plus important dans le culte, ainsi que des formes de solidarité et de communion collective que l'Église catholique offre moins fréquemment.

La ou les **religions musulmanes** sont également en croissance. (Et c'est une grande différence avec la Pologne. Il y a environ 4 millions de musulmans en France sur une population de soixante-dix millions de personnes. Et c'est à cause de la colonisation, des colonies françaises en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne ou sur une île du Pacifique comme Mayotte. L'Algérie jusqu'en 1962 était composée de trois départements français. En règle générale, on observe que les personnes anciennement colonisées vont vivre dans le pays du colonisateur.) Cependant, il faut être prudent ou prudent à l'idée de parler de l'islam au singulier : il existe différentes formes d'islam et de musulmans dont les liens avec les croyances et pratiques varient considérablement. Le rapport commandé en 2024 (deux mille vingt-quatre) par **Gérald Darmanin** (ministre de l'Intérieur) sur l'influence des Frères musulmans en France montre objectivement que cette influence reste marginale et que tant leur adhésion que ses ressources financières diminuent depuis environ vingt ans. Contrairement aux récits promus par une partie des médias de droite, les recherches sociologiques et démographiques montrent que la majorité des musulmans pratiquent l'islam de manière plus individualiste que traditionaliste. D'une certaine manière, après deux ou trois générations, les musulmans issus des immigrants sont des Français comme les autres. 63 % des immigrés d'Afrique du Nord de la troisième génération font des mariages mixtes ou interculturels interreligieux. Ce n'est pas le cas des musulmans issus des Turcs, par exemple. Ils restent séparés. Mais en règle générale, il n'y a pas de multiculturalisme en

France, c'est-à-dire que différentes communautés ethniques ou religieuses vivent séparées les unes des autres ou du reste de la société. La droite veut non seulement l'intégration mais aussi l'assimilation. L'assimilation signifie que les personnes immigrées ou vivant en France et venant d'une autre culture doivent renoncer complètement à leur culture. Mais c'est impossible. Le résultat, c'est que les immigrés ne seraient jamais aussi français qu'ils devraient l'être, et cela donne des raisons, des prétextes à la droite droitière ou à l'extrémiste de discriminer ces personnes.

La France est une République démocratique. Cela signifie que la France n'est pas une nation ethnique mais une nation civique. Il n'est pas nécessaire d'être catholique, ni d'aimer manger des saucisses de porc, ni d'adorer Napoléon ou autre, pour être citoyen avec les mêmes droits que les autres citoyens. C'est déjà de la laïcité ou du laïcisme. La séparation entre droits et obligations religieux, culturels et politiques. L'État ou les agents publics ne doivent pas prendre en compte ce que les gens pensent ou ce que les gens pensent ou la prostitution. Ce n'est pas son problème. Ce qui importe, c'est le respect du droit civil. L'affaire publique est le droit civil, le droit religieux est une affaire privée.

La disparition progressive des catholiques pratiquants, combinée à l'augmentation du nombre de musulmans plus engagés religieusement, produit des effets politiques significatifs. Lorsqu'une communauté religieuse ne représente que 10 % de la population, ses mobilisations ont un impact direct bien moindre sur le pays.

Le livre de Charles Mercier et Philippe Portier, *Les jeunes et leur laïcité* (2025), montre également que les personnes âgées de 18 à 30 ans (de dix-huit à trente ans) entretiennent une relation plus libérale avec la laïcité que leurs aînés. Ces jeunes peuvent croire plus fermement à une existence après la mort tout en maintenant une relation non institutionnalisée avec la religion. Ne fréquentant pas nécessairement des lieux de culte et ne faisant plus référence aux dogmes traditionnels, ils peuvent considérer les croyances comme des éléments de connexion plutôt que comme une séparation. Nous rencontrons ainsi des personnes qui se décrivent comme catholiques sans posséder une véritable culture religieuse : elles ne savent pas ce qu'est un sacrement ou n'ont jamais entendu parler de la Trinité. **Emmanuel Todd**, sociologue français, utilise le concept de « catholiques zombies » par opposition au « catholicisme activé ». (Par exemple, vous allez dans un musée avec des peintures, et il est possible d'entendre un enfant ou un jeune élève demander : excusez-moi, qui est cet homme sur cette croix ?)

Ce déclin de la pratique religieuse correspond à une forte et rapide sécularisation de la société française : la religion occupe une place de moins en moins importante dans la vie des Français, tant symboliquement que pratiquement. Cela implique une perte de la culture religieuse sans encourager automatiquement la culture scientifique. La suppression des mathématiques du tronc commun du cursus du secondaire supérieur dans le cadre de la réforme Blanquer, même si les mathématiques ont depuis été réintroduites sous une forme réduite, n'a certainement pas contribué à améliorer la littératie scientifique et épistémologique ou la compétence de la population.

2. La persistance du cléricalisme

Bien que la société française soit devenue fortement sécularisée depuis les années 1960 (1960) et que le catholicisme ait perdu une grande partie de son influence, il ne faut pas conclure que le cléricalisme, ou même la religion elle-même, appartiennent au passé.

L'Église catholique continue d'exercer une pression sur la politique. La **visite du Pape en France fin septembre** en sera un exemple visible. Bien qu'une loi sur **les soins de fin de vie** ait été adoptée par l'Assemblée nationale le 15 juillet, autorisant sous certaines conditions spécifiques le suicide assisté et l'euthanasie pour certaines personnes souffrant de maladies incurables, le pape Léon XIV s'opposera à cette loi lors de sa visite. Cela a à voir avec le sécularisme puisqu'il concerne la liberté de conscience. Comme toutes les grandes lois laïques, c'est une loi de liberté. Cela permet à ceux qui ne veulent pas endurer une

souffrance inutile de partir plus tôt. Mais cela n'enlève aucune liberté aux catholiques qui rejettent le suicide assisté ou l'euthanasie. C'était le même principe pour la loi sur l'avortement. Cette loi accorde aux femmes des libertés, mais elle n'enlève aucune liberté aux femmes pratiquantes, sauf la liberté d'imposer leurs croyances religieuses à l'ensemble de la société. Le sens que l'on donne à sa vie, le sens que l'on donne à sa mort est une affaire personnelle.

Dans un pays laïc, l'Église a évidemment le droit d'appeler ses fidèles à se conformer à ses prescriptions religieuses. D'un autre côté, elle n'a pas le droit d'exiger l'abrogation d'une loi ni d'exercer une pression politique. La question est d'autant plus sensible que l'accueil et la sécurité du Pape seront assurés par les services de l'État, et donc partiellement financés par tous les contribuables.

Le cléricalisme quotidien de la Cinquième République, cependant, prend avant tout la forme de l'utilisation et de l'instrumentalisation des religions par les politiciens. La droite et l'extrême droite, mais aussi une partie du centre et de la gauche, peuvent utiliser l'islamisme, et même l'islam lui-même, comme objet de peur afin de justifier de nouvelles formes de contrôle et de répression, tout en mobilisant le christianisme comme élément de l'identité française par lequel un « nous » s'oppose aux étrangers ou à ceux censés menacer notre cohésion nationale.

Comme vous le savez, en 2015 (deux mille quinze), la France a subi d'importantes attaques terroristes revendiquées par des islamistes ou par l'État islamique. Des figures très populaires qui défendaient la liberté de caricature et d'expression et qui travaillaient pour le journal Charlie Hebdo furent brutalement assassinées.

Le problème est que le gouvernement de l'époque, en particulier le Premier ministre **Manuel Valls**, a utilisé la laïcité pour combattre le terrorisme islamiste. Pourtant, le terrorisme islamiste ou les phénomènes de radicalisation religieuse ne peuvent pas être combattus par la laïcité. Si nous faisons cela, nous transformons la laïcité en un instrument de répression, un outil de police, un outil de surveillance et de contrôle. Le terrorisme ou l'incitation à la haine et au meurtre, tout comme les abus sectaires, sont déjà interdits par la loi.

De plus, la loi de 1905 (195) sur la laïcité inclut des dispositions juridiques qui obligent l'État à protéger les individus contre toutes les formes de pression religieuse ou de discrimination religieuse.

En ce moment même, en France, le projet de loi contre l'infiltration islamiste, présenté par **Bruno Retailleau** et adopté en première lecture par le Sénat, est une **laïcité représentative** falsifiée. Elle vise un séparatisme islamiste présenté comme une menace aux valeurs républicaines, en particulier à l'égalité entre femmes et hommes, sans toujours prendre en compte que certaines formes de fondamentalisme chrétien pourraient être soumises aux mêmes critères.

Par exemple, cette année, la droite a appelé à une commission parlementaire d'enquête pour déterminer s'il existe des partis politiques islamistes ou si certains partis politiques adoptent une politique clientéliste envers certains musulmans.

L'enquête a montré qu'il n'y avait pas eu d'infiltration islamiste ou musulmane dans les partis politiques. Il n'y a pas de vote musulman. Les musulmans sont plus conservateurs que les athées et devraient donc voter pour la droite. Mais parce qu'ils sont discriminés par la droite, ils votent pour des partis de gauche car ces partis ne poursuivent pas des politiques identitaires, nationalistes et discriminatoires.

Vincent Tiberj, sociologue politique, s'appuyant sur des enquêtes, montre au contraire que les catholiques sont plus intransigeants que les musulmans, c'est-à-dire qu'ils sont plus susceptibles de considérer que le droit religieux prime sur le droit civil.

On pourrait donc dire que de nombreux dirigeants politiques, du Parti socialiste à l'extrême droite, prétendent combattre le séparatisme islamiste tout en christianisant simultanément l'État et la société, et

présentant implicitement le séparatisme chrétien comme une situation normale, car la France, d'un point de vue historique et culturel, serait un pays chrétien. Cette normalisation d'une forme particulière de cléricisme s'accompagne d'un renversement du sens du principe de *laïcité*.

3. “*Falsified laïcité*”

Historiquement, la *laïcité*, établie sous la Troisième République, garantit la liberté de conscience et met fin au financement public des organisations religieuses.

Lorsque la loi du 9 décembre 1905 (dix-neuf et cinq) était en cours de rédaction, plusieurs conceptions étaient en conflit. La libre-pensée elle-même était divisée entre une tendance libérale, représentée notamment par **Aristide Briand**, et une tendance intransigeante incarnée par **Maurice Allard**. Ces derniers ne cherchaient pas seulement la séparation de l'Église et de l'État, mais aussi l'affaiblissement, voire la suppression, des Églises par l'État. Elle prônait donc une forme de *laïcité fondée sur la prohibition* qui pourrait conduire à l'athéisme d'État.

Briand, bien qu'athée lui-même, considérait **cette stratégie comme politiquement contre-productive**. Cela aurait permis aux catholiques, alors majoritairement majoritaires, de se présenter comme des martyrs / victimes. La loi devait donc garantir la liberté de conscience et la liberté de culte tout en imposant la neutralité de l'État. Plutôt que d'interdire, par exemple, le port de vêtements cléricaux dans les espaces publics, il préférait les considérer comme des vêtements que tout le monde pouvait porter librement.

La **Fédération Nationale des Libre-Penseurs** (la Libre Pensée) reste attachée à cette conception. Philosophiquement, elle prône l'athéisme, la libre enquête, la méthode scientifique et le rationalisme, tout en défendant la liberté de conscience, condition indispensable à la liberté de recherche et de pensée.

La libre-pensée ou la Libre Pensée n'est pas en faveur de l'interdiction des religions de la société ou de la sphère publique, même si elle s'oppose ou combat les religions.

Pourtant, cette conception historique et libérale de *la laïcité*, associée à Briand et Jean Jaurès, a fait l'objet de nombreuses déformations depuis plus de trente ans — notamment depuis 1989 (1989 (1989) Creil islamique, ou affaire/affaire du voile. Certains dirigeants politiques agissent comme si *la laïcité* signifiait reléguer la religion à la sphère privée. Pourtant, bien qu'elle impose une séparation entre l'État et les autorités religieuses, elle n'interdit en rien aux religions de se manifester publiquement par des processions, des rassemblements, des affiches ou des actes de prosélytisme. *La laïcité* concerne l'État, ses représentants et ses fonctionnaires ; elle ne concerne pas la société dans son ensemble.

La « nouvelle *laïcité* », théorisée notamment par **François Baroin** en 2003, rompt avec cette conception. Elle tend à remplacer la liberté de conscience par un devoir de discrétion religieuse et a ainsi ouvert la voie à la loi de 2004 (deux mille quatre) sur les symboles religieux visibles dans les écoles, qui vise notamment le voile islamique.

Ce développement doit être compris dans **son contexte** : l'affaire Creil/affaire Voile, la fin de la guerre froide, les attentats du 11 septembre 2001 (deux mille un), la diffusion de la thèse du « choc des civilisations », les difficultés croissantes à intégrer les populations issues de l'immigration postcoloniale, l'extrême droite atteignant le second tour de l'élection présidentielle en 2002, et, enfin, les répercussions du conflit israélo-palestinien en France.

La nouvelle *laïcité* acquiert ainsi une dimension répressive, identitaire et nationaliste. Elle tend à transformer un principe démocratique garantissant le pluralisme en une valeur nationale quasi-religieuse, voire en une forme de religion civile. Dans une France en pleine déchristianisation alors que la visibilité musulmane grandit, certains dirigeants politiques transforment *la laïcité* en instrument de répression : soit on adhère aux

« valeurs de la République », soit on est soupçonné de séparatisme. Ces valeurs, rarement définies, sont alors implicitement présentées comme étant plus proches du christianisme que de l'islam.

Il est donc essentiel de distinguer principes et valeurs, car le sécularisme est une modalité politique.

Un principe est une règle qui est discutée et établie rationnellement, et qui doit être respectée. Une valeur est quelque chose en quoi il faut croire, auquel il faut s'y attacher. Le sécularisme est un principe politique qui garantit la liberté de conscience par la séparation de l'État et des Églises, la neutralité de l'État dans les affaires religieuses, et le non-financement des Églises ou des confessions religieuses. Mais la laïcité n'est pas une religion civile, n'est pas une valeur, n'est pas un objet de culte.

Au nom de la lutte contre l'islamisme, une suspicion de séparatisme est ainsi développée afin d'exiger l'allégeance à la République, voire au gouvernement en place. *La laïcité* est donc devenue ethnique : elle cible principalement les musulmans et devient un moyen de disqualifier certains mouvements d'opposition politique, de dissoudre des associations ou d'interdire les mobilisations. Alors qu'il devrait rester un principe démocratique fondamental, il est instrumentalisé pour faire taire, interdire et produire une unanimité nationale dépolitisante.

La nouvelle *laïcité* est donc, à plusieurs égards essentiels, l'opposé de la *laïcité* historique, même si ses partisans prétendent suivre la tradition de Briand et Jaurès.

Au milieu de cette confusion, la Libre Pensée (la Libre Pensée) peut donner l'impression de défendre les religions, et l'islam en particulier. Pourtant, il est important d'être clair : philosophiquement et politiquement, la Libre Pensée (ou libres-penseurs) s'oppose à l'islam autant que le catholicisme et combat toutes les formes de monothéisme. Mais son travail militant doit prendre en compte le contexte politique. Son athéisme ne doit pas la pousser à faire des déclarations sur l'islam qui pourraient renforcer la droite nationaliste et l'extrême droite, qui utilisent la religion pour diviser les mobilisations populaires contre les politiques néolibérales . (Et je sais que c'est un problème pour certains d'entre vous ou que c'est un enjeu important de lutter fermement contre l'islam et encore plus l'islamisme, de protéger la société contre l'islamisme et de ne pas appartenir à un parti d'extrême droite, ou d'avoir enfin le même discours et le même projet qu'un mouvement d'extrême droite.)

En France, la suspicion d'infiltration islamiste est devenue un instrument potentiel pour réprimer l'opposition de gauche.

La question palestinienne illustre particulièrement cette situation. La critique de la politique du gouvernement israélien envers le peuple palestinien est fréquemment assimilée, de l'extrême droite au Parti socialiste, à l'antisémitisme ou au soutien au terrorisme. Un projet de loi Yadan, finalement abandonné ou adopté sous une forme fortement édulcorée dans le projet de loi Berger-Lecornu, visait en particulier à assimiler la critique du sionisme, en tant qu'idéologie et projet politique, à un acte antisémite — c'est-à-dire à une infraction pénale. Les propositions pour lutter contre l'infiltration islamiste et le projet de loi Yadan s'inscrivent ainsi dans la même logique de restriction du débat politique.

La Libre Pensée ou Libre-Pensée est laïque car elle considère la *laïcité* comme la meilleure protection contre la réactivation des conflits religieux, identitaires ou nationalistes à des fins de domination et d'exploitation.

POUR CONCLURE :

C'est la première fois que ma compagne Émilie et moi venons en Pologne, et nous sommes surpris par l'ampleur de cette présence religieuse. Il y a des croix partout. Partout, on trouve des églises, des croix

religieuses en bord de route, des hymnes religieux et des cérémonies religieuses. La religion imprègne encore la vie quotidienne.

De plus, hier, j'ai entendu dire que l'État polonais accorde chaque année 70 (soixante-dix) milliards de zlotys à l'Église catholique. L'argent des contribuables polonais sert à payer les salaires et allocations des prêtres qui profitent de la crédulité des gens.

Pendant longtemps, les républicains français ne voulaient pas séparer l'Église et l'État ni abolir le Concordat, car celui qui paie est celui qui contrôle, et l'État veut contrôler les Églises et les individus.

Mais lorsque la laïcité a été instaurée, ce qui a été décisif fut l'article 2 de la loi sur le financement : il stipule que l'État ne doit ni payer les salaires ni subventionner aucune religion.

Si les croyants veulent des églises, ils doivent s'organiser pour les financer.

Lorsque l'Église ne reçoit plus d'argent de l'État, il y a toujours des riches prêts à la financer, mais sa visibilité diminue et son déclin commence.

Depuis la loi établissant le laïcisme, il n'est plus possible d'ériger une croix ou tout autre symbole religieux sur un bien public. Et presque chaque mois, la Libre Pensée engage des poursuites judiciaires pour faire respecter la loi et faire retirer les symboles religieux des espaces publics.

C'est la voie que la France a suivie et la Libre Pensée essaie de maintenir cette direction. La Pologne doit trouver sa propre voie.

Parce qu'elle promeut l'athéisme et la libération de l'individu, la Libre Pensée (la Libre Pensée) ne veut ni Dieu ni maître. Il proclame : « **À bas le tissu clérical, et vive le Social !** »

La sécularisation est un processus qui doit être poursuivi en continu, et vous pouvez compter sur la Libre Pensée (la Libre Pensée) pour ne pas s'arrêter à mi-chemin.

Merci de votre attention, et je vous souhaite des réunions très productives.

Clément Denuit (pour la FNLP)